

- CYCLE DE CONFÉRENCES -

CLASSE PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS

DÉONTOLOGIE [deɔ̃tolɔʒi] n. f. 1. Ensemble des devoirs professionnels l'exercice de leur métier. 2. Ensemble des devoirs professionnels l'exercice de leur métier. *Code de déontologie des médecins* (L'État ne s'abstenait de critiquer ses confrères. Il faut qu'on pût tirer sans enfreindre grossièrement le droit de la chasse) (Tournier).

© crédit photo : «droits réservés»

LA LOI N° 2016-483 DU 20 AVRIL 2016 RELATIVE À LA DÉONTOLOGIE ET AUX DROITS ET OBLIGATIONS

Par **Fabrice Chevallier**
Commandant de police
Chef-Adjoint de la sûreté départementale

Mercredi 4 octobre 2017 à 14 heures
Amphithéâtre D2

CONTACT

Faneva RAKOTONDRAHASO
Maître de conférences en droit public
faneva.rakotondrahaso@univ-reunion.fr